



CONFERENCE SUR LES PERSPECTIVES SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DECLARATION CFTC

Madame La Ministre, mesdames et messieurs,

Pour la CFTC, le constat concernant l'évolution des rémunérations dans la fonction publique était inquiétant en juillet 2020, il le demeure toujours autant en juillet 2021.

En effet,

Constat sur l'évolution du point d'indice et des cotisations sociales :

Depuis mars 2002, la valeur du point d'indice a décroché de 18,5 % par rapport à l'indice des prix à la consommation et de 45,8 % par rapport à l'évolution du SMIC. Ce décrochage a bien évidemment un impact fort sur le pouvoir d'achat mais également sur les pensions des fonctionnaires. Ces dernières sont en 2021 inférieures de l'ordre de 9 % à celle des pensionnés partis en retraite 10 ans plus tôt avec un traitement indiciaire équivalent.

Il faut également rappeler que les cotisations sociales sur les rémunérations sont passées de 7,85 % à 11,10 %, sans compensation financière, entraînant une perte de rémunération supplémentaire de 3,25 % du traitement brut et des primes soumises à cotisation. Cela aggrave de fait le contexte défavorable de la stagnation du point d'indice soulignée en introduction.

La CFTC demande par conséquent un geste fort qui permette d'améliorer le pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents publics qui montrent leur total engagement et leur grande implication dans la grave crise que nous traversons.

Propositions de la CFTC pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics :

La CFTC demande la revalorisation du point d'indice à hauteur de 2 % en 2021 et en 2022 avec un engagement de compenser à minima l'inflation sur les 3 prochaines années, cela serait un signe à même de redonner confiance aux agents publics.

La CFTC apprécie l'ouverture de négociations au sujet d'un PPCR 2 et sera force de proposition concernant la réévaluation des grilles indiciaires, le raccourcissement des durées des échelons, l'augmentation du nombre de NBI attribuées et l'augmentation du transfert des primes en points en y intégrant la compensation des cotisations

supplémentaires engendrées. Dans ce plan de rattrapage, la CFTC apprécie également qu'il y ait une attention particulière pour les agents contractuels et les fonctionnaires de catégorie C afin de leur garantir une rémunération plus en lien avec leurs métiers et leurs missions ainsi qu'une évolution de carrière acceptable.

Concernant la protection sociale complémentaire santé, même si des avancées conséquentes sont en cours de mise en place, la CFTC demande à terme sa prise en charge financière intégrale par les employeurs publics, à l'identique de ce qui se fait déjà dans de nombreux groupes industriels du secteur privé.

Concernant la mobilité et le transport nécessaire aux agents pour se rendre sur leurs lieux de travail, la CFTC demande l'augmentation du forfait mobilité durable pour arriver à un montant de 500 €, ce barème étant déjà pratiqué dans certaines entreprises du secteur privé.

Concernant le télétravail, la CFTC apprécie l'effort financier qui va être mis en œuvre au travers de l'accord cadre relatif au télétravail afin d'indemniser les frais supplémentaires assumés par les agents travaillant à leur domicile (électricité, chauffage, téléphonie, petits équipements et consommables). Il nous semble quand même nécessaire de continuer à travailler sur la prise en compte des coûts liés aux équipements indispensables pour aménager les espaces de travail au domicile des agents (fauteuil, écran externe, matériel d'impression et de numérisation).

Concernant l'action sociale, la CFTC approuve l'annonce récente de bonification pour les bénéficiaires de chèques vacances ainsi que celle concernant la revalorisation de l'aide à l'installation des personnels de l'Etat, mais nous demandons toujours la mise en place de moyens plus importants et généralisés au bénéfice de l'ensemble des agents publics (cela pourrait s'inspirer des modèles en place dans les entreprises du secteur privé avec un financement moyen à hauteur de 1 % de la masse salariale brute).

Enfin concernant la baisse des pensions que nous ne pouvons hélas que constater et regretter, la CFTC demande d'étudier la possibilité pour les employeurs publics d'abonder les retraites complémentaires et supplémentaires de leurs agents. Cela permettrait de maintenir un niveau acceptable des revenus de remplacement servis aux futurs retraités.

La CFTC vous demande, madame La Ministre, de prendre en compte ces propositions car l'attente des agents publics est toujours aussi grande. Elle est totalement justifiée par le fort investissement dans la réalisation de leurs missions et cela dans l'environnement difficile que nous connaissons tous.

La CFTC vous remercie pour votre attention.